

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
12 AVRIL 2021

Heure : 19H15 / 21H30

Lieu : Salle Louis Taupin

Présents

A.Vallet : maire
L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, N.Hoslet, C.Lafond, C.Leyreloup
M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq, T.Parin

Secrétaire de mairie :

Mme E.Charmot

Excusés :

Absents :

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération sur le compte administratif et le compte de gestion 2020 de la commune : Assainissement :

Mme Emilie Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte administratif 2020, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

M. le Maire fait part de sa satisfaction car les restrictions budgétaires sont progressives d'année en année et il a fallu faire face à des imprévus de travaux de maintenance.

Le bilan comptable de fin d'exercice se présente ainsi :

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 11.874,62 €
Recettes : 13.185,82 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 9.873,57 €

Recettes : 9.839,92 €

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement 2019 : 1.372,62 €

Déficit d'investissement 2019 : 1.533,92 €

L'excédent global de l'année 2020 est de 1.116,25 €

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée, et quitte la salle.

M. Faraut soumet le compte administratif au vote.

Votants = 10.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif 2020.

Mme Charmot présente le compte de gestion 2020 du receveur public.

Votants = 11.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion 2020.

2 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2021 Assainissement :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2020 sont à inscrire sur 2021 de la façon suivante :

- Fonctionnement :
Recettes : excédent article 002 : 1.116,25 €

- Investissement :
Dépenses : déficit article 001 : 1.567,57 €
Recettes : article 1068 : 1.567,57 €

Votants = 11.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2021.

3 / Délibération portant sur le budget prévisionnel Assainissement 2020 :

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget prévisionnel Assainissement sont présentées aux membres du Conseil municipal par la secrétaire de mairie.

- Fonctionnement :
- Dépenses : 14.271,25 €
- Recettes : 14.271,25 €

- Investissement :
- Dépenses : 11.497,55 €
- Recettes : 11.497,55 €

M. le maire précise que le budget 2021 est à l'équilibre. Il n'y a pas eu nécessité de recourir au budget de Fonctionnement.

Pour information, il sera procédé au remplacement d'une des pompes de relevage au cours de l'année.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le budget prévisionnel Assainissement 2021.

4 / Délibération sur le compte administratif et le compte de gestion 2020 de la commune

Mme Emilie Charmot, secrétaire de mairie, présente le compte administratif 2020, chapitre par chapitre, avec explications sur les articles des dépenses et des recettes en section de Fonctionnement et d'Investissement.

Les résultats du compte administratif sont résumés de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :
- Dépenses : 176.674,95 €
- Recettes : 178.686,82 €

- Section investissement :

Dépenses : 35.186,22 €

Recettes : 29.638,56 €

Pour mémoire :

Déficit de fonctionnement 2019 : 613,19 €

Excédent d'investissement 2019 : 442,80 €

Investissement Recettes restes à réaliser : 2.650 €

Investissement Dépenses restes à réaliser : 1.239 €

Le déficit global de l'année 2020 est de 2.295,18 €

M. le maire laisse la présidence de la séance à M. L.Faraut, doyen de l'assemblée et quitte la salle.

M. Faraut soumet le compte administratif au vote.

Votants = 10.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte administratif.

Mme Charmot présente le compte de gestion du receveur public

Votants = 11.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident le compte de gestion du receveur public.

5 / Délibération sur l'affectation des résultats sur l'exercice 2021 des budgets de la commune :

M. le maire précise que les résultats de l'exercice 2020 sont à inscrire sur 2021 de la façon suivante :

- Fonctionnement :
- Ni excédent, ni déficit.

- Investissement :
- Dépenses : déficit article 001 : 5.104,86 €
- Recettes : article 1068 : 1.398,68 €

Votants = 11.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'affectation des résultats sur l'exercice 2021.

6 / Délibération portant sur le budget prévisionnel de Fonctionnement de la commune et d'Investissement pour l'année 2021 :

Mme E.Charmot présente le budget par chapitre.

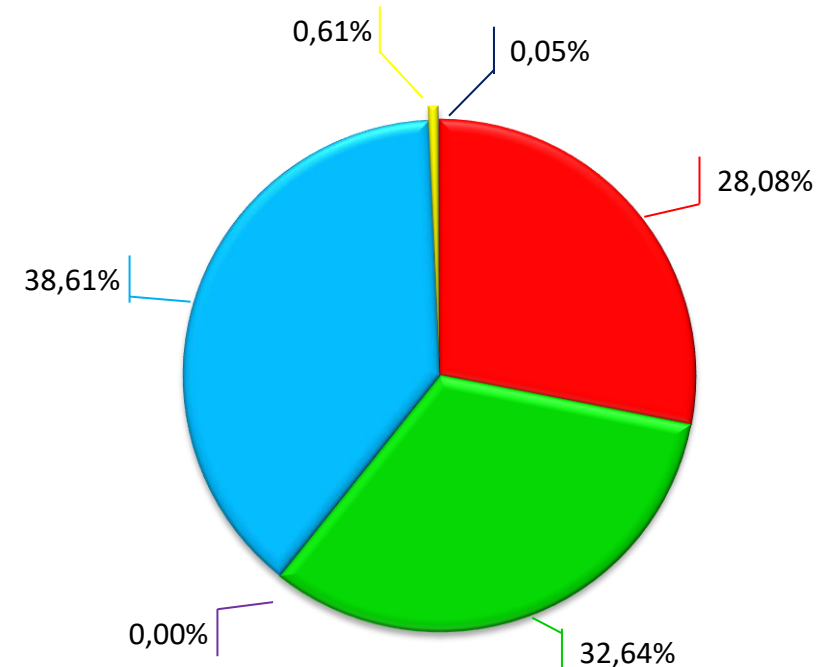
M. le maire précise que :

- la définition du budget ligne par ligne est de plus en plus difficile
- la baisse importante des dotations de 2020 a fortement impacté la gestion quotidienne de la commune (pour mémoire -14.000 €)
- qu'elle se poursuit pour 2021 (- 1000 €)
- que les contributions diverses augmentent à l'exception du SDIS
- que les subventions pour l'investissement diminuent régulièrement.

Chaque projet de dépense prévue ou imprévue fait l'objet d'une concertation avec le 1^{er} adjoint, la secrétaire et l'agent technique et est systématiquement évoqué en conseil municipal pour avis.

FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL 2021

Dépenses : 180.613,00 €



■ Charges à caractère général (50.713,00€)

■ Charges de personnel (58.960,00€)

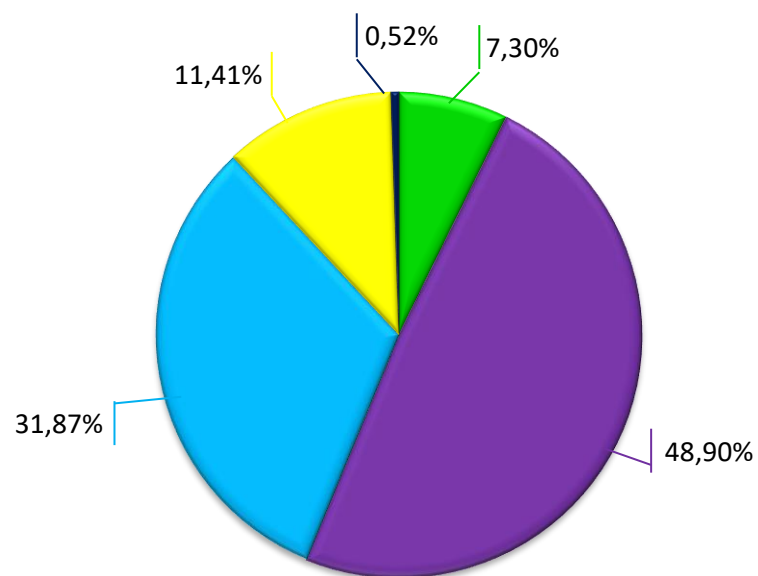
■ Virement section Investissement (0,00€)

■ Autres charges de gestion courante (69.743,00€)

■ Charges financières (1.100,00€)

■ Charges exceptionnelles (97,00€)

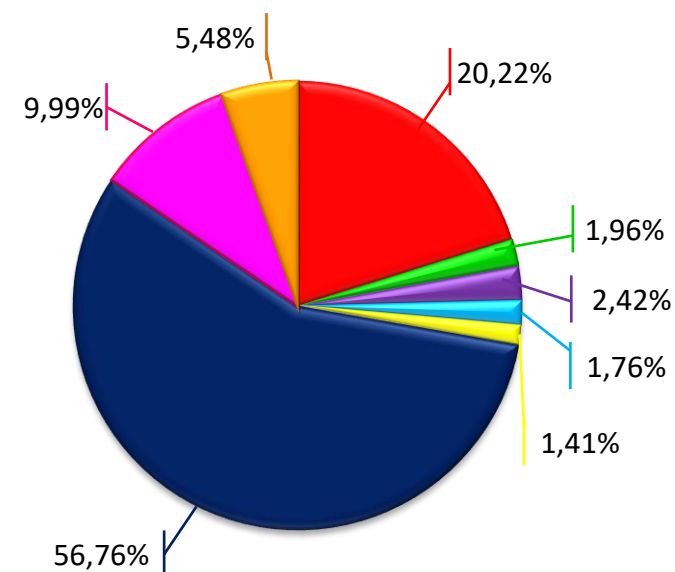
Recettes : 180.613,00 €



- Résultat de fonctionnement reporté (0,00€)
- Produits des services (13.190,00€)
- Impôts et taxes (88.326,00€)
- Dotations, subventions et participations (57,564,00€)
- Autres produits de gestion courante (20.600,00€)
- Produits exceptionnels (933,00€)

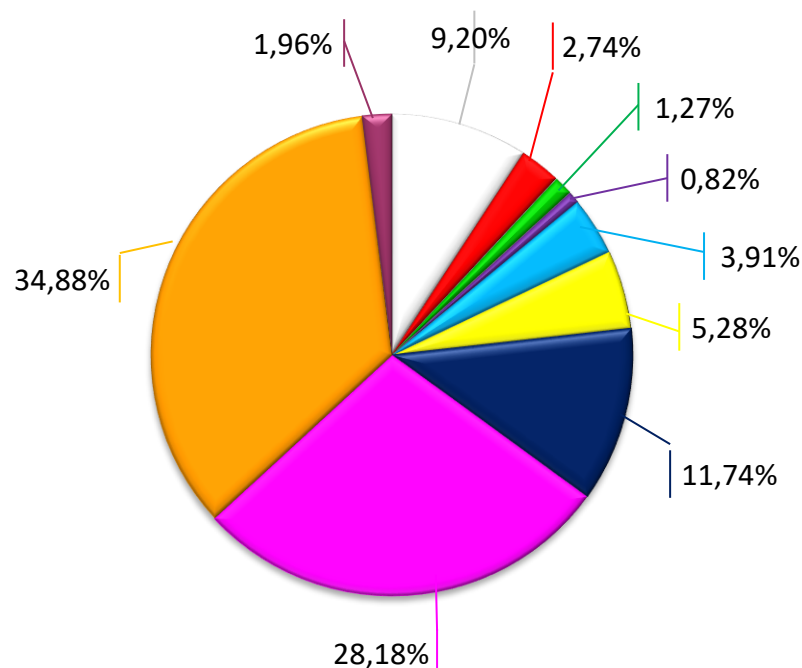
INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL 2020

Dépenses : 51.094,86 €



- Remboursement capital emprunts (10.331,00€)
- Dépôts et cautions (1.000,00€)
- RAR Bocage 2018 (1.239,00€)
- Bocage 2019 (900,00€)
- Adressage (720,00€)
- Rénovation énergétique Salle des fêtes (29.000,00€)
- L001 (5.104,86€)
- Porte d'entrée locataire (2.800,00€)

Recettes : 51.094,86 €



- FCTVA (4.702,00€)
- Affectation du nouveau résultat (1.398,68€)
- RAR Bocage 2018 (650,00€)
- Bocage 2019 (420,00€)
- RAR DCE 2020 (2.000,00€)
- DCE 2020 (2.700€)
- DCE 2021 (6.000,00€)
- DETR 2021 Rénov. Energétique SDF (14.400,00€)
- Emprunts (17.824,18€)
- Dépôts et caution (1000,00€)

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal votent les budgets prévisionnels de Fonctionnement et d'Investissement 2021.

7 / Délibération portant sur le vote des taxes foncières « bâti » et « non bâti » :

M. le maire propose de se prononcer sur le vote des deux taxes. Il informe les membres du conseil municipal que pour compenser la perte de la taxe d'habitation, la commune récupère la part départementale de la taxe foncière sur le bâti.

M. le maire souhaite reconduire les taux communaux de 2020.

Les taux 2021 seront :

- Taxe foncière bâti : 33,89 % (23,90 % part départementale)
- Taxe foncière non bâti : 31,55 %

Le produit attendu est de 72.388 € auquel s'ajoutera :

- la taxe d'habitation de 7.668 €
 - les allocations compensatrices de 2.609 €
- soit un total de 82.665 € au titre de la fiscalité directe locale.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident les taux des deux taxes pour 2021.

8 / Délibération portant sur la convention de partenariat « Accompagnement à l'instruction des demandes de permission de voirie, déposées par la société SFR, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit »

M. le maire présente une convention de partenariat avec le Conseil Départemental afin d'accompagner la commune dans l'instruction des demandes de permission de voiries déposées par la société SFR dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit.

Il précise que la commune ne dispose pas de règlement de voirie ni de document affilié.

M. le maire présente les quatre fiches techniques transmises par le Conseil Départemental.

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident cette convention et les quatre fiches techniques.

9 / Délibération portant sur la convention avec l'agence technique départementale pour l'assistance à la gestion du domaine public :

M. le maire rappelle le contexte qui l'a amené à solliciter les services de l'Agence technique départementale :
la plantation d'arbres prévue de chaque côté des routes de Frasnay et Criens n'a pas pu être réalisée en début de printemps en raison de la demande de bornage par l'agriculteur riverain de la zone concernée.

Après obtention d'un devis pour alignement auprès d'un géomètre (1.600€), M. le maire a démarché auprès de l'Agence technique départementale.
La convention proposée a pour but de s'adjoindre les services d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une aide à la gestion du domaine public.

M. le maire présente le projet de convention dont le coût s'élève à 800€ pour 10 heures (soit la moitié du coût énoncé par le géomètre).

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident cette proposition de convention.

Pour information, les arbres destinés à la Croix de Criens ont été plantés à Criens, le long du chemin réhabilité « rue Brûlé », et au Mont.
Le bornage du projet « Croix de Criens » sera réalisé en 2022.

10 /Délibération portant sur la demande de dérogation scolaire de M. et Mme Leteneur domiciliés à Bourguérault :

M. le maire donne lecture d'un courrier électronique envoyé par M. et Mme Leteneur pour une demande de dérogation scolaire pour leur fille Ema afin qu'elle poursuive sa scolarité à l'école primaire de St Benin d'Azy.
M. le maire rappelle la règle établie depuis 2014.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal rejettent la demande de dérogation de la famille.

11 /Informations diverses :

➤ **intervention sur le clocher de l'église :**

M. le maire fait part de l'intervention de la société Méoli durant une journée sur le clocher de l'église St Marcel.
Il précise qu'une nacelle de 32 mètres a été louée afin de repositionner une lucarne qui avait glissé dans la gouttière, laissant le champ libre aux pigeons qui pénétraient et dégradaient le clocher.
Les gouttières ont été nettoyées.
Coût de l'opération = 1.800€.

➤ **Classement aux Monuments Historiques : le château et la ferme de Dumphlun et l'allée des platanes :**

M. le maire fait part de l'arrêté du 12 février 2021 établi par M. le préfet de région Bourgogne Franche Comté, mentionnant l'inscription au titre des Monuments Historiques du château dans sa totalité, des bâtiments des communs, du mur de la basse-cour, des murs de terrasse, des sols des deux cours du domaine de Dumphlun et de l'allée nord menant du domaine au bourg.
Le périmètre du classement sera précisé par l'architecte des bâtiments de France lors d'une rencontre.
Une partie du bourg de Billy-Chevannes devrait être dans le périmètre.

➤ **Tour de France : étape Vierzon – Le Creuzot :**

Le vendredi 02 juillet, la 7ème étape du Tour de France passera par Billy-Chevannes.
Des réunions préparatoires ont eu lieu et d'autres sont programmées avec la société ASO du Tour de France, les services de la préfecture, la gendarmerie...

Des consignes de sécurité ont été précisées :

- les axes de passage seront fermés une heure avant le passage de la caravane (prévue à 12h11) et 15 minutes après celui de la voiture balai,
- l'horaire du passage des coureurs est prévu autour de 13h55 - 14h11
- il sera interdit de traverser la route D978
- il sera interdit de stationner un véhicule le long de la route quatre heures avant le passage du premier véhicule de la caravane publicitaire
- un arrêté préfectoral sera pris ainsi qu'un arrêté municipal.

➤ **Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnel :**

M. le maire fait état de la non prise en compte par la commission départementale du dossier de demande de subvention pour l'amélioration énergétique de la salle des fêtes (rénovation de la toiture et pose de 12 fenêtres).

La commission a jugé que l'ensemble des recommandations issues du pré-diagnostic énergétique établi en 2019 (dont le coût total s'élève à 85.000 €) n'était pas respecté.

M. le maire précise qu'au cours de ses rencontres avec M. le sous-préfet et les responsables des services préfectoraux concernés, il a mentionné l'impossibilité budgétaire d'investir sur l'ensemble des recommandations mais plutôt de s'inscrire dans une démarche pluri annuelle.

La demande de subvention a donc été transférée dans le cadre de la dotation des territoires ruraux (DETR).

I

➤ **Devis pour éclairage public à Nanteuil :**

M. le maire rappelle la demande de devis auprès du SIEEEN pour les travaux d'éclairage public pour deux familles.

Le montant s'élève à 1.625€ HT.

M. le maire informe les membres du conseil que les travaux ne pourront pas être inscrits dans la campagne budgétaire 2021.

Ils seront reportés sur les prochaines années.

➤ **Notification de la contribution communale au budget du SDIS 2021 (service départemental d'incendie et de secours) :**

M. le maire informe du montant annuel de la contribution communale du SDIS pour l'année 2021 : 9.195,81€ (en 2020 : 9.799,22€).

➤ **Manifestation « Toimoinous » du 05 juin organisée par le Centre Social : défilé de costumes sur échasses de la mairie à la salle des fêtes ; stands sur esplanade ; buvette...**

La manifestation « Toimoinous » organisée par le Centre Social de St Benin d'Azy et prévue à Billy-Chevannes (initialement programmée en 2020 mais annulée pour cause de pandémie) devrait avoir lieu le 05 juin.

INFO après la tenue du conseil : manifestation annulée par la Préfecture.

➤ **Participation communale au STIS (transport et gymnase) :**

La participation de la commune au syndicat de transport interscolaire est de :

- transport : 22 élèves : 2.493,33 €
- gymnase : 23 élèves : 2.327,35 €

12 /Questions diverses :

M. le maire fait part de la proposition de l'Association 4x4 de procéder à l'entretien du chemin rural autour du terrain de motocross avec l'Association Sport Amognes.

Il invite les conseillers communaux à y participer.

Pas de questions diverses.

M. le maire sollicite l'avis des conseillers pour la Fête de la musique. Devons-nous l'organiser le 25 juin 2021 ?

Après débat, il est décidé de l'organiser.

Toutefois, il sera tenu compte de la faisabilité selon le protocole sanitaire qui sera défini par la préfecture.

M. le maire invite les foyers raccordés au tout à l'égout à être vigilants lors de l'utilisation de leurs sanitaires (rejet de toutes sortes occasionnant des risques importants au niveau des pompes de relevage).

Le maire clôt la séance à 21h30.

Prochain conseil municipal : Septembre 2021